



Bureau d'information
et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

Communiqué de presse

Reconnaissance par la CDIP du Certificat de culture générale, option information et communication

Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) se félicite de la reconnaissance par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) de l'option commerce – communication et information dispensée au sein des écoles de culture générale et de commerce (ECGC) du canton. Innovante, cette filière de formation permet l'obtention de trois titres sur quatre ans et facilite l'accès à toutes les Hautes écoles.

Lancée en 2011, l'option commerce – communication et information de l'ECGC répond aux nouveaux besoins de compétences liés au développement des technologies de l'information et de la communication. En offrant un enseignement préprofessionnel donnant une importance particulière à la culture générale et aux compétences sociales et personnelles, cette option prépare aux filières d'études du degré tertiaire non universitaire dans les domaines aussi variés que le tourisme, le journalisme ou encore la traduction.

D'une durée de quatre ans, cette formation permet l'obtention d'un Certificat fédéral de capacité et d'une Maturité professionnelle commerciale. Grâce à la récente reconnaissance de la CDIP, les élèves bénéficient, en plus et dès la fin de leur 3^e année de formation, d'un Certificat de culture générale, option communication et information, qui leur ouvre les portes d'une maturité spécialisée et, par extension, de la Haute école spécialisée ou pédagogique de leur choix. Dans le canton de Vaud, plus de mille jeunes poursuivent actuellement cette option dont la première volée a obtenu rétroactivement son Certificat de culture générale en juin 2014.

Conformément au règlement concernant la reconnaissance des certificats délivrés par les écoles de culture générale, la décision de la CDIP fait suite à la procédure ordinaire de reconnaissance qui prévoit, notamment, l'inspection des plans d'étude, des cours et des examens. Elle s'inscrit dans le cadre du renforcement de la coordination au sein du système suisse de formation et permet une plus grande mobilité intercantonale des détenteurs d'un certificat d'école de culture générale.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 1^{er} juin 2015

Renseignements complémentaires:
DFJC, Séverin Bez, directeur général de l'enseignement postobligatoire, 079 828 95 56